

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)
Point 31 de l'ordre du jour
Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

**Lettre datée du 1^{er} octobre 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À la suite du soixantième anniversaire récent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'Israël, partie concernée, n'a pas eu la possibilité de s'exprimer lors de la manifestation de haut niveau organisée à l'occasion de cet anniversaire le 24 septembre 2009. Bien que la participation d'Israël à cette manifestation ait bénéficié du soutien d'une grande majorité des membres du comité directeur organisateur, y compris de l'Office lui-même ainsi que de nombreux États, les motivations politiques manifestes de deux États membres du comité, ainsi que d'une mission d'observation, ont mis à mal ce consensus.

Il est regrettable que les procédures soient détournées à des fins politiques. Malgré cet empêchement, je joins à la présente lettre la déclaration qu'Israël aurait faite à l'occasion de cette manifestation de haut niveau (voir annexe).

Tout en condamnant la décision du comité directeur et en contestant la légalité d'une approche qui consiste à empêcher un État Membre, partie concernée, de prendre la parole, je vous demanderais de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que la déclaration ci-jointe, qui n'a pas été prononcée, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 31 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Gabriela Shalev



Annexe à la lettre datée du 1^{er} octobre 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce soixantième anniversaire de la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous sommes conscients du fait que la réunion d'aujourd'hui est à la fois commémorative et prospective. Comme la Commissaire générale, M^{me} Abu-Zayd, l'a dit, si cet anniversaire suscite de graves réflexions, il donne également l'occasion d'examiner ce qui pourrait être fait pour contribuer davantage à réaliser le projet d'une coexistence pacifique des Israéliens et des Palestiniens.

Permettez-moi d'abord de saluer le dévouement constant avec lequel l'Office s'est employé à apporter une assistance humanitaire vitale aux réfugiés palestiniens. Soumis à des forces politiques qui dans une large mesure les dépassaient, ces réfugiés ont grandement bénéficié des activités humanitaires de l'Office. La contribution de ces activités à l'amélioration des conditions de vie d'un aussi grand nombre de personnes démunies est à la fois admirable et incontestable.

Le soutien d'Israël aux activités humanitaires de l'Office, mis en évidence dans l'échange de lettres de 1967 entre Israël et l'Office (Accord de Comay-Michelmores), n'a rien perdu de son intensité. Il en va de même de la volonté d'Israël de faciliter les opérations que l'Office mène sur le terrain, à condition que sa propre sécurité soit maintenue.

Malgré ce qui précède, il est arrivé, tout au long de l'existence de l'Office et notamment récemment, que ses responsables sortent du cadre de la mission humanitaire qui leur avait été confiée pour s'exprimer sur des questions d'ordre politique. De tels exemples de politisation nuisent en fin de compte aux objectifs humanitaires de l'Office, en entourant de controverses ses activités et en faisant douter de sa neutralité. Comme Israël l'a répété à de nombreuses reprises, l'Office ferait bien de se consacrer essentiellement à ses activités humanitaires et de laisser à d'autres le soin de faire de la politique.

En ce qui concerne l'avenir, Israël partage l'objectif, commun à toutes les parties intéressées, qui consiste à régler le problème des réfugiés palestiniens. En tant que question relevant du statut permanent, le problème sera débattu, dans toute sa complexité, dans le cadre des négociations politiques bilatérales.

Il est néanmoins possible de prendre de nombreuses mesures concrètes parallèlement à l'approche politique. Le renforcement des institutions étatiques palestiniennes, ainsi que des capacités administratives, contribuera sans aucun doute de manière décisive à l'instauration de conditions propices à l'aboutissement d'un processus politique. L'amélioration considérable des capacités palestiniennes en matière de sécurité en Cisjordanie, accompagnée d'une réduction importante des mesures de sécurité israéliennes, ainsi qu'en ont récemment témoigné de nouveaux retraits de barrages routiers, a déjà contribué dans une large mesure à promouvoir la croissance économique et à établir un climat propice à la tenue de pourparlers politiques fructueux. Étendre ce processus d'autonomie palestinienne aux domaines des services sociaux devrait permettre de renforcer cette tendance positive et de lui donner un nouvel élan. En tant qu'important prestataire de services sociaux aux Palestiniens de la Cisjordanie, l'Office pourrait jouer à cet égard un rôle crucial.

La vie quotidienne des Palestiniens et des Israéliens a pendant trop longtemps pâti de l'impasse des négociations politiques. Le moment est venu d'envisager, en faisant preuve de créativité, des moyens de faire progresser le processus de paix, au niveau politique ainsi que sur le terrain. Cette double approche contribuera sans aucun doute pour beaucoup à la cause de la paix.

C'est de cette vision de paix que nous devons nous inspirer lorsque nous cherchons de façon concrète des solutions pour faire avancer le processus de paix. Les grandes ambitions ne peuvent se réaliser sans politiques ambitieuses et imaginatives. Espérons que, grâce à notre vision commune d'un avenir de paix pour les Palestiniens comme les Israéliens, ce soixantième anniversaire marquera le début d'une nouvelle ère de tolérance, de compréhension mutuelle, de dignité et de paix.
